

L'AN DEUX MIL DIX NEUF

Le 10 mai à 20 heures

LE CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-GENÈS-CHAMPANELLE

Dûment convoqué le 26 avril 2019, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Roger GARDES.

PRESENTS : BEAUMONT Alexis, BOUDET Alain, CHAUVET Yves, DELLAVEDOVA Guy, DESEMARD Agnès, DUVIVIER Aude, GARDES Roger, HAYMA Éric, IMBAUD Nadine, LASSALAS Jacques, MARION Gilles, MERLIN François, ORBAN Régis, PELLISSIER Emmanuel, RONDINET Virginie, ROSNET Marie, THIBAUT Annie, VERT Claire, VIAL Christophe, VIEIRA Pascale

ABSENTS : JODAS Charlène, donne pouvoir à ORBAN Régis
BRUGUIERE Régine, donne pouvoir à THIBAUT Annie
QUIBANT Emmanuelle

Nadine IMBAUD est désignée secrétaire.

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu de la séance du 04 avril 2019, lequel est adopté à l'unanimité

Les points suivants ont ensuite été abordés et adoptés à l'unanimité, sauf précisions contraires.

1.- BILAN DE L'EXPERIMENTATION VITESSE

Le Conseil municipal prend acte du bilan de l'expérimentation du département sur la restriction de la vitesse sur la RD90 à Manson et valide la proposition d'un léger rétrécissement de la voirie pour garder la continuité piétonne tout en permettant de limiter la vitesse.

2.- DEMANDE DE SUBVENTION A LA FONDATION DU PATRIMOINE POUR - INSERTION ET PATRIMOINE -

Monsieur le Maire expose que dans le cadre de leur partenariat, la Fondation du patrimoine et la Région Auvergne-Rhône-Alpes mettent en place un fonds d'intervention en faveur de projets permettant de développer l'emploi, l'insertion et la préservation des savoir-faire dans la restauration et la valorisation d'éléments du patrimoine public.

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Saint-Genès-Champanelle dispose sur son territoire d'un important petit patrimoine composé de fours, lavoirs, bacs, fontaines et croix, répartis dans ses 12 villages. Chaque année la commune investit dans la rénovation et l'entretien de celui-ci.

Cette année, ce sont 5 fontaines/lavoirs et murets attenants qui seront rénovés.

Le montant total du projet s'élève à 22 642 €.

Monsieur le Maire propose :

- de répondre à l'appel à projets « Insertion et Patrimoine » diffusé par la Fondation du patrimoine pour la restauration et la mise en valeur du petit patrimoine communal tout en développant les compétences des salariés du chantier d'insertion Job'chantiers,
- de solliciter auprès de la Fondation du patrimoine une subvention de 15 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte ces propositions et autorise Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires pour l'obtention de cette subvention auprès de la Fondation du Patrimoine.

Une convention d'un montant de 22 642€ sera signée avec Job chantier et 5 premiers chantiers de petits travaux (fontaines, lavoirs ou murets) seront lancés en 2019. De par la taille des chantiers, cette convention permettra la pérennisation de 8 emplois pour l'association sans concurrencer les entreprises locales.

3.- VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2019

Suite à un courrier de la préfecture précisant les conditions d'évolution des taux, Monsieur le Maire propose de porter les taux d'imposition communaux de 2019 à :

Taxe d'habitation	13,37% (+ 0%)
Taxe foncière (bâti)	18,39% (+ 1%)
Taxe foncière (non bâti)	109,44% (+ 0%)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité les taux proposés pour 2019.

4.- ADHESION AU CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement)

La commune souhaite adhérer au CAUE pour le dossier de l'écoquartier mais la Métropole proposera au conseil de juin une adhésion globale qui intégrera les 21 communes.

5.- DEMANDE DE SUBVENTION REGION AUVERGNE RHONE ALPES – MODERNISATION DE L'EQUIPEMENT INFORMATIQUE DE L'ECOLE ELEMENTAIRE DE SAINT-GENES-CHAMPANELLE

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de prévoir la modernisation de l'équipement informatique (ordinateurs, vidéoprojecteurs et tableaux interactifs) pour 8 classes de l'école élémentaire du groupe scolaire « Les Volcans » de Saint-Genès-Champanelle.

Un financement Européen au titre du programme Régional FEDER (Fonds Européen de Développement Economique Régional) 2014/2020 peut être sollicité pour cette réalisation. En effet l'objectif de ce programme est de développer les usages numériques dans le domaine notamment, de l'e-éducation, par la création de ressources pédagogiques adaptées et l'acquisition d'équipements.

Le coût estimatif de ces équipements pour les 8 classes de l'école élémentaire a été chiffré à 23 966,36 € HT, soit 28 759,63 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le plan de financement et autorise Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires pour l'obtention de cette subvention FEDER auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes

5.- QUESTIONS DIVERSES

- Visite de l'AIA : ½ journée le 6 juillet de 10h à 18h
- Remerciements de l'EAP St Aubin pour les travaux réalisés et le souci de concertation de la mairie.
- Modification du bail commercial du local de l'ancienne poste qui est au nom de Monsieur Damien TINEL, gérant de la Société SARL ANDA GROUP



La séance est levée à 20 H 30